

Indemnités journalières hospitalisation

↓ À partir de 4 €/mois

Lors d'une hospitalisation il faut régler des frais imprévisibles et non pris en charge : garde des enfants, téléphone, télévision, journaux, présence d'un proche, perte de revenus...

Le contrat Pavillon Hospi vous accompagne pour traverser cette période plus sereinement en prenant en charge ces frais inattendus.

Vos indemnités sont versées dès le premier jour, en plus des prestations de l'Assurance Maladie Obligatoire et de votre assurance santé complémentaire : dans le cas d'un séjour supérieur à 3 jours avec 3 nuits consécutives en milieu hospitalier, en cas d'accident quelle que soit la durée du séjour.

Pour percevoir vos indemnités⁽¹⁾, il suffit de nous envoyer votre bulletin d'hospitalisation.

Les + Pavillon Hospi

- 17 €/jour, exonérés d'impôt sur le revenu⁽²⁾
- Pas de limite d'âge à la garantie
- Pas d'examen médical, ni de questionnaire de santé
- Pas de justificatifs de dépenses
- Gratuité pour enfant mineur⁽³⁾
- -20 % si adhésion en couple⁽⁴⁾

→ Exemple de Alice, 72 ans :
hospitalisée pendant 6 jours consécutifs,
a eu **30 € de dépenses personnelles** (télévision, téléphone...)
et a **perçu 85 €** (17 €/j x 5 nuits).



Selon conditions générales. (1) Sous réserve des délais d'attente. (2) En fonction de la législation fiscale connue au 01/01/2026.
(3) Si enfant affilié à la mutuelle jusqu'à la fin de l'année du 17^e anniversaire. (4) Si conjoint ou concubin affilié à la mutuelle dans le même contrat.

0 810 810 033 Service 0,05 € / min
+ prix appel

ou **05 57 81 24 41**
Lundi au vendredi 8h/19h – samedi 9h/12h

PAVILLON PRÉVOYANCE
Union régie par le Code de la Mutualité et ses dispositions du Livre II, Siren n° 442 978 086.

Édition 2026

 GROUPE
PAVILLON PRÉVOYANCE

 MUTUALITÉ
FRANÇAISE